

Appel à projets  
thématiques  
CVEC / EDIFICE  
Année 2020/2021

---

Information aux porteurs et  
porteuses de projets



UNIVERSITE D'ORLEANS  
source de talents depuis 1306



Cet appel à projets est mis en place grâce au produit de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et du projet EDIFICE 2.0 pour la médiation scientifique. EDIFICE 2.0 est un programme d'innovation pédagogique financé par les « investissement d'avenir ». Cet appel à projets permet de réaliser et de valoriser un projet étudiant ou encadré d'intérêt général, relevant de l'un des domaines suivants :

- le développement durable ;
- le patrimoine ;
- la vie sociale, citoyenne et la santé
- la médiation scientifique (La Fabrique EDIFICE)

Le projet doit contribuer à la qualité de la vie étudiante, au partage de la connaissance et intéresser les étudiants ou l'ensemble de la communauté universitaire. L'appel à projets est organisé par la Direction de la Vie Étudiante (DVE) de l'Université, conjointement avec le projet EDIFICE. Il subventionne des projets d'envergure présentant des garanties de solidité ; il accompagne la phase d'étude ou la réalisation en proposant différents types de soutien : **financier** ; **conseil et accompagnement** ; **appui en visibilité** grâce à une campagne d'information par les différents supports de l'Université, voire par les médias locaux ; **valorisation par une présentation au Bouillon** dans le cadre du Festival le Grand Bain des différents projets retenus et de leur contribution.

• **Composition de la commission :**

- le/la VP déléguée à la vie des campus et au développement durable, qui préside la commission ;
- un-e représentant-e de l'UFR Droit, Economie, Gestion ;
- un-e représentant-e pour les 4 IUT de l'établissement ;
- un-e représentant-e de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;
- un-e représentant-e de Polytech Orléans ;
- un-e représentant-e de l'UFR Sciences et Techniques ;
- la vice-présidente étudiante de l'université d'Orléans ;
- un-e représentant-e des associations étudiantes ;
- le chef du service vie associative et citoyenneté étudiante ;
- le responsable du service culturel ;
- la directrice de la Direction de la Vie Étudiante.
- Le cas échéant une personnalité compétente sur le thème ou un représentant du projet EDIFICE, sur demande du/de la président-e de la commission

- **Critères d'éligibilité :**
  - les projets des associations étudiantes reconnues par l'établissement n'ayant pas demandé de subvention au FSDIE au titre de ce projet,
  - les projets encadrés, s'ils sont optionnels et non notés pour les trois premières thématiques ; tout projet encadré pour la médiation scientifique.
  - tout étudiant ou groupe d'étudiants régulièrement inscrit à l'université pour l'année en cours.

Dans les deux derniers cas (projets encadrés et projets étudiants) il n'y aura **pas de subvention**, le projet sera directement financé.

Ils doivent en outre tous répondre aux exigences suivantes : relever de l'une des quatre thématiques identifiées comme prioritaires (développement durable, patrimoine, vie sociale et citoyenne, santé, médiation scientifique (La Fabrique EDIFICE)) ; être un projet d'envergure, présentant des garanties de solidité ; s'adresser aux étudiants et/ou améliorer la vie du campus, contribuer à la qualité de la vie étudiante et/ou partager la connaissance ; être adossé à une composante, une direction ou un service de l'Université concerné par le thème, ayant manifesté son engagement dans le dossier de présentation du projet.

Des critères complémentaires seront pris en compte par la commission lors de l'examen du projet, une fois celui-ci reconnu éligible : la capacité à intéresser les étudiants, le nombre d'étudiants impliqués dans le projet, le nombre d'étudiants potentiellement touchés par le projet, la capacité à réunir autour du projet différents partenaires (associations étudiantes et non étudiantes ; autres universités ou écoles ; institutions locales, etc.), sa réalisation au sein de l'un des campus ou à proximité, le rayonnement de l'Université à l'extérieur, le caractère innovant. Les projets qui se déploient à l'extérieur ne sont pas exclus à condition qu'ils bénéficient aux étudiants et qu'ils portent l'image de l'Université.

- **Modalités de candidature :**

La commission se réunira chaque début de mois pour étudier les dossiers transmis avant le 20 du mois précédent. La commission définira si le projet présenté est retenu. Si c'est le cas, elle précisera la nature de l'aide proposée, elle formulera des recommandations, pourra demander des modifications. Elle suivra le projet, en examinera le bilan.

## Renseignements et dépôt des dossiers

M. Alexis BOCHE : Contact : 02.38.49.48.11 ou [pve.citoyennete@univ-orleans.fr](mailto:pve.citoyennete@univ-orleans.fr)

Direction de la Vie Étudiante - Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante - Maison de l'Étudiant (1<sup>er</sup> étage ou boîte aux lettres dans le hall d'accueil) - 10, rue de Tours - BP 6749 - 45067 ORLEANS cedex 2

 <p>UNIVERSITE D'ORLEANS source de talents depuis 1306</p> <p>financé par la <b>CVEC</b></p> <p><b>Edifice</b> 2.0 REINVENTER LA FORMATION A L'UNIVERSITE</p> <p>UNIVERSITE DE CAEN</p>	<p>Appel à projets thématiques <b>CVEC / EDIFICE</b></p> <hr/> <p>Année 2020/2021</p>
---	---

**Veillez préciser la thématique du projet présenté :**

- |  |  |   |                                     |
|--|--|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Citoyenneté, vie sociale, santé | <input type="checkbox"/> Développement Durable | <input type="checkbox"/> Médiation scientifique (La Fabrique EDIFICE) | <input type="checkbox"/> Patrimoine |
|--|--|---|-------------------------------------|

**I – Porteur du projet**

- Nom du porteur de projet (si différent du représentant légal de l'association ou si pas dans un cadre associatif) :  
.....
- Nom de l'association :  
.....
- Nom du représentant légal de l'association (président-e) :  
.....
- Nom du projet ou de la manifestation :  
.....
- Date envisagée : .....
- Lieu envisagé : .....
- Adresse postale du porteur du projet : .....
- Adresse électronique du porteur de projet:.....
- Téléphone : .....
- Adresse électronique de l'association.....@.....

- Autre(s) acteur(s) impliqué(s) dans le projet

.....

.....

## II – Présentation du projet

- *Description du projet :*

.....  
.....  
.....

- *Objectifs du projet :*

.....  
.....  
.....

- *Destinataires du projet : (public visé)*

.....  
.....  
.....

- *Campagne de communication envisagée : (comment allez-vous faire connaître votre manifestation ?)*

.....  
.....  
.....  
.....

- *Retombées et intérêt du projet : pour les étudiants, l'université, la ville...*

.....  
.....  
.....  
.....

## III – Partenariats

- *Partenariats financiers :*

Nom des partenaires sollicités	Aide Financière	
	Montant demandé	Obtenu : O/N

- *Partenariats non financiers : (accompagnement, co-construction, aide logistique, lettre de soutien,...)*

Nom des partenaires sollicités	Nature de l'aide accordée	

#### IV - Budget prévisionnel du projet

- *Coût total du projet :*  
.....
- *Somme demandée à la commission :*  
.....
- *Veillez présenter un budget précis, équilibré avec une répartition par poste.*

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Euros		Euros
TOTAL des DEPENSES		TOTAL des RECETTES	

*Dépenses : Fonctionnement (petit matériel, achats divers...), Frais extérieurs (location de salle, de matériel, assurance, déplacements, honoraires, cachets), Communication (publicité, affiches, réseaux sociaux, tracts, blog ou site web dédié au projet, frais postaux...)*...

*Recettes : Fonds propres de l'association, Ventes (billetterie...), Subventions (Université / FSDIE, Faculté, IUT ou Ecole, CROUS / Culture actions, Collectivités locales, Entreprises...).*

*Montant des Recettes = Montant des Dépenses*

**Attention : s'il s'agit d'un projet financé tout ou partie par EDIFICE (projet de médiation scientifique), ou d'un projet porté par des étudiants non organisés en association il ne s'agira pas d'une subvention mais de prise en compte des devis par bons de commande réglés directement par EDIFICE ou le fonds CVEC.**

## V – Pièces à joindre impérativement au dossier

Pour les associations étudiantes reconnues par l'établissement :

- relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association ;
- numéro de SIRET (14 chiffres).....; (en cas de non-immatriculation, le SIRET est à réclamer auprès de l'INSEE - Centre statistique - CSSL - Pôle Sirene Associations - 32, avenue Malraux - 57046 METZ CEDEX 01 ou [sirene-associations@insee.fr](mailto:sirene-associations@insee.fr))
- copie de la charte des associations étudiantes, signée dans l'année universitaire en cours.

Pour tous :

- photocopie de la carte d'étudiant 2019 / 2020 du porteur du projet.

## VI – Engagement du porteur de projet

Je soussigné-e, .....

porteur / porteuse du projet présenté à la commission atteste de la sincérité du budget prévisionnel et m'engage à respecter les obligations suivantes dans l'hypothèse où un financement serait alloué pour le réalisation du projet :

- transmission d'un compte-rendu d'utilisation des fonds après réalisation du projet accompagné d'un compte- rendu d'activité, avec copie des principales factures réglées,
- remboursement de tout ou partie des fonds en cas de non-réalisation du projet,
- insertion du logo de l'université ; de la CVEC ou d'EDIFICE selon le projet, sur les documents relatifs au projet (affiches, flyers...),
- aucun support de communication (affiches, flyers...) à caractère sexiste ou discriminatoire,
- aucune utilisation du projet à des fins sexistes, discriminatoires ou de prosélytisme religieux,
- liste des participants (avec mention de leur numéro de carte d'étudiant-e) pour ce qui concerne les déplacements liés au projet.

J'ai noté que l'attribution d'une prochaine subvention ou du financement direct de l'action par bon de commande sera subordonnée au respect de ces obligations.

Date :

Signature :

## Modalités de dépôt du dossier

Ce dossier est à retourner par voie postale, par courriel ou à déposer, complété et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante :

Université d'Orléans - Direction de la Vie Étudiante  
([pve.citoyennete@univ-orleans.fr](mailto:pve.citoyennete@univ-orleans.fr))  
Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante  
Maison de l'Étudiant (1<sup>er</sup> étage ou boîte aux lettres dans le hall d'entrée) 10, rue  
de Tours – BP6749  
45067 ORLEANS cedex 2